



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Clermont- Ferrand  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## Mention Complémentaire

# COLORISTE PERMANENTISTE

### CONSIGNES AUX MEMBRES DU JURY

(Lues et explicitées avant le début des épreuves pratiques)

#### Déroulement des épreuves

#### E1 : 2<sup>ème</sup> PARTIE : RÉALISATION D'UNE PERMANENTE

- Les candidats et les modèles s'installent.
- La commission d'évaluation contrôle les modèles

#### Exigences :

- Modèle masculin ou féminin présent
- Longueur de cheveux de 20 cm au minimum (depuis le vertex).

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme.

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs.

La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la deuxième partie.

- Les examinateurs vérifient la fiche technique renseignée précisant par zone, le degré de frisure qu'il souhaite réaliser.
- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles. Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- Les examinateurs suivent le travail des candidats durant toute la durée de l'épreuve
- Les examinateurs évaluent les solutions correctives proposées par les candidats à l'oral ou à l'écrit.
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- Les candidats quittent la salle. Les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

## E1 : 3<sup>ème</sup> PARTIE : RÉALISATION D'UN DÉFRISAGE

- Les candidats et les modèles s'installent.
- La commission d'évaluation contrôle les modèles

### Exigences :

- Modèle féminin ou masculin
- Pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête

**Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme.**

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs.

La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la troisième partie.

- Les examinateurs vérifient la fiche technique renseignée précisant le résultat attendu pour le défrisage et le produit utilisé.
- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- Les examinateurs suivent le travail des candidats durant toute la durée de l'épreuve
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- Les examinateurs relèvent la fiche technique
- Les candidats quittent la salle. Les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

## E2 : RÉALISATION D'EFFETS DE COULEUR

- Les candidats et les modèles s'installent.
- La commission d'évaluation contrôle les modèles

### Exigences :

- Modèle féminin ou masculin
- Longueur des cheveux du modèle 6cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve, en absence de modèle, en présence d'un modèle non conforme.

En absence de conformité, une fiche de non-conformité est à compléter par les évaluateurs. La note 00/20 (non éliminatoire) sera attribuée à la deuxième partie.

- Le candidat remet la fiche technique renseignée précisant les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure et indiquant les techniques mises en œuvre (balayage, méchage.)
- Le texte sujet est distribué feuilles retournées pendant le contrôle des modèles Au signal de départ, le candidat présentant un modèle conforme à la réglementation retourne la feuille sujet.
- L'évaluation des compétences se fait au cours et en fin d'épreuve.
- Les examinateurs notent le travail des candidats en utilisant la grille nationale mise à leur disposition.
- Les examinateurs relèvent la fiche technique
- Les candidats quittent la salle mais les modèles quitteront la salle d'examen lorsque l'évaluation aura été faite par l'ensemble des commissions.

## **Consignes générales**

- Les grilles d'évaluation de chaque épreuve seront étudiées et les critères explicités avant le début de l'épreuve.
- Les membres du jury évalueront individuellement les candidats. À l'issue de l'épreuve, ils se concerteront pour ne proposer qu'une seule note sur une grille signée par l'ensemble des membres du jury ayant participé à l'évaluation.  
En cas de désaccord persistant, ils en informent le responsable de salle et la délibération se fait en présence d'un médiateur (Conseiller de l'Enseignement Technologique, Inspecteur de l'Education Nationale ou professeur ressource).
- Seront autorisés uniquement :
  - Les produits professionnels
  - Les produits non ouverts, munis de leur emballage d'origine et de la notice correspondante
  - Les produits en adéquation avec la chevelure du modèle
- Aucun matériel, produit, linge, outillage ne sera prêté au candidat.

## Charte des membres jury d'examen

Les règles à respecter :

Un membre de jury d'examen doit :

- Observer attentivement les candidats,
- Garder le silence complet devant les candidats et les modèles et être vigilant,
- Adopter une tenue correcte,
- Signaler obligatoirement au CET **et** au secrétariat d'examen la présence de candidats connus (famille, apprentis ...),
- Être impartial, juste et objectif dans son évaluation des candidats,
- Conserver le secret le plus absolu des notes attribuées,
- Mettre son téléphone portable en mode silence.

Toute dérogation à ces règles mettrait en danger le bon déroulement de l'examen et entraînerait le signalement de l'examineur au rectorat ainsi qu'à la branche professionnelle concernée, éliminant définitivement celui-ci de toute participation aux examens.